



Procès-verbal

Séance du 19 Septembre 2023

L'an 2023 et le 19 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mme FLORES Christiane, le Maire.

Présents : Mme FLORES Christiane, le Maire,
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,
MM : AVRIL Fabien, BOURGEOIS Fabien, GAMARD Éric,

Absents et excusés : BERTON Jean-Luc à FLORES Christiane, NIKITINE Joël à GAMARD Éric, OZANNE Marc à BEAUDOIN Marie-Laure, SELVON Christian à GAUBERT Caroline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 07/09/2023

Date d'affichage : 07/09/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS
Le :

Et publication ou notification
Du :

A été nommé(e) secrétaire : Fabien BOURGEOIS

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Projet de travaux et financement pour la mairie
- Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques » au Département du Loiret (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité)
- Servitude de canalisation - propriété de M. et Mme DAMION
- Frais de notaire
- Décision modificative

Questions diverses

Avant l'ouverture du conseil municipal, intervention de Mme POISSON et M. BACKA de chez AXA Epargne et Protection pour proposer une action locale complémentaire santé. Intervention par le biais d'une réunion d'information aux administrés retraités, qui sera prévue le 08/11/2023 à 17 h 30.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Les élus présents, sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

M. Fabien AVRIL étant absent au conseil municipal du 04/07/2023, demande des renseignements concernant les terrains sur le bord du Canal.

Réponse : c'était une demande d'acquisition de biens et le conseil a donné un avis défavorable

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 9 juin 2023.

- Projet de travaux et financement pour la mairie

Mme le Maire a fait appel à M. FERRARI, architecte, pour refaire le secrétariat, la salle de conseil, les toilettes et les locaux (bureau de l'agent technique et le local technique).

M. FERRARI a proposé de faire les travaux en 3 phases avec des montants :

- phase 1 : le secrétariat et la salle de conseil : 55000,00 €
- phase 2a (les archives et les toilettes) : 60000,00 €
- phase 2b (bureau de l'agent technique et le local technique) : 67000,00 €

Le conseil municipal demande le détail des travaux. Mme le Maire recontactera M. FERRARI.

Mme le Maire s'est renseignée auprès de la Caisse d'Epargne pour une demande de prêt, en sachant qu'il reste 2 prêts à rembourser, qui se terminent en 2025 et 2027.

- Transfert de la compétence « Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques » au Département du Loiret (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.2224-31 et L.2224-37 permettant le transfert de la compétence de création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires pour l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, de la commune à l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur son territoire,

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.353-5 et R.353-5-1 à D.353-6-1,

Vu la délibération en date du 14/09/1993 par laquelle le conseil municipal a constaté la qualité d'autorité concédante du Département du Loiret en matière d'organisation de la distribution d'électricité sur le territoire de la commune,

Considérant que l'offre concernant les infrastructures de charge des véhicules électriques est inexistante, insuffisante ou inadéquate sur le territoire de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **n'approuve pas** le transfert, au Département du Loiret, de la compétence « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation de ces infrastructures de charge.
- Le motif du refus : la mairie envisage d'installer une borne dans les années à venir mais aussi en prévision du vélo route.

A l'unanimité (pour : 0 contre : 11 abstentions : 0)

- Servitude de canalisation - propriété de M. et Mme DAMION

Mme le Maire demande à Mme DAMION de sortir.

Mme le Maire expose qu'elle a reçu le projet d'acte de constitution de servitude entre la commune et M. et Mme DAMION par Maître Jean-Denis GERARD, notaire à Sully-sur-Loire.

Avant de prendre une délibération, Mme le Maire prendra rendez-vous avec M. et Mme DAMION afin d'élaborer ce projet.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

- Frais de notaire

Madame le Maire informe qu'un acte de constitution de servitude de canalisation, entre la commune de Coudroy (bénéficiaire de servitude) et M. et Mme Thomas DAMION (propriétaire du fonds servant) domiciliés au 35 route de Fouilleux "Le Bel Eland" à Coudroy, sera établi chez Jean-Denis GERARD, notaire à Sully-sur-Loire (Loiret) et qu'il faudra verser des frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte :

- de verser les frais de notaire d'un montant de 800,00 € à l'Office Notarial Jean-Denis GERARD situé à Sully-sur-Loire (Loiret),
- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou ses adjoints pour signer ladite servitude et toutes les formalités si rapportant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

- Décision modificative

Madame le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire une décision modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'effectuer un virement :

- de 6000,00 € du compte 615221,
 - de 7000,00 € du compte 651228,
- en faveur du compte 65568 d'un montant de 10 500,00 €.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Le 31/08/2023, Mme le Maire a reçu la générale du solaire pour l'installation de photovoltaïques sur les terrains de M. DABARD et M. LEMOINE. Les travaux commenceront au 1er semestre 2024 après l'enquête publique, qui sera ouverte du 31/10 au 01/12/2023.

La commune bénéficiera de ressources financières d'un montant de 49839,00€ (1er versement en 2024 de 24919,50 € et le 2ème versement en 2025 de 24919,50 €).

A la mise en route en 2025, versement à la commune de 21459,00 € (20209,00 € d'IFER et 1250,00 € de taxes foncières/an) pendant 40 ans.

Courrier de l'INSEE donnant les résultats des comptages de la collecte de 2023 : total des logements d'habitation 179.

Le 14 juillet 2023 : bénéfice net de 1017,00 €, ce qui a permis d'investir dans des friteuses par la Mairie.

La messe de la Saint Fiacre : montant des dépenses :

- Les Echos de Chameroles : 500,00 € (une demande de subvention a été faite auprès du Département)
- vin d'honneur : 321,00 €

Mme le Maire remercie les conseillers qui étaient présents et les bénévoles. Belle réussite, très joliment décoré. La mairie a reçu divers courriers de félicitations. A refaire pour 2024 avec proposition de buffet campagnard.

Pour le repas et le colis des anciens : Mme le Maire a pensé faire un courrier aux administrés pour qu'ils choisissent entre le colis ou le repas.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Il faudra prévoir :

- une commission communication pour l'élaboration du bulletin municipal,
- une commission aide sociale pour les cadeaux de Noël des enfants, proposition de jeux de société avec OIKA OIKA. (Le spectacle de Noël est trouvé, offert par le Cercle Jean Richepin).

Commission fleurissement : Mme le Maire propose la remise des récompenses des maisons fleuries en même temps que les vœux du maire, prévue le 14/01/2024 à 11 heures. Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

L'enquête publique pour le chemin rural "La Boulaie" sera du 13/10/2023 à 12 h jusqu'au 30/10/2023 à 18 heures.

Questions diverses :

M. GAMARD signale :

- route de Choiseau, le radar pédagogique et l'éclairage public ne fonctionnent plus,
- manque de visibilité au niveau des carrefours à cause de la végétation, la commune pourrait être mieux entretenue...

Réponse : Mme le Maire en prend note et remontera l'information auprès de l'agent technique, sachant qu'il fait le maximum pour l'entretien de notre commune.

Il faudra prendre contact avec M. CORTET pour le fauchage.

Réfléchir pour reprendre un emploi aidé afin de soulager l'agent technique comme par le passé.

Mme BEAUDOIN signale que le Département aide si la mairie emploie une personne au RSA.

Randonnée pédestre "Octobre rose" organisée par les communes de Coudroy/Vieilles Maisons/Châtenoy le 07/10/2023, RDV au Point de Partage à 9 h 30.

Mme GAUBERT s'est rendue à la réunion du COCAL du 11/09/2023. Week-end médiévale à Lorris le 29/09 (conférences), 30/09 et 01/10/2023.

Costumes à chercher le 29/09/2023 pour les participants entre 14h30 et 19 h à la salle St Louis près de l'Eglise.

Penser à amener les panneaux historiques, distribution de dépliants explicatifs pour chaque commune.

Restauration et buvette sur place

Défilé le 01/10/2023 à 16h30.

Séance levée à : 20 :41

Intervention de M. Bruno CHEVALLIER, qui s'est exprimé concernant l'entretien des chemins ruraux.

En mairie, le 22/09/2023

Le secrétaire

Fabien BOURGEOIS



Le Maire

Christiane FLORES

